

# BREVES : 36 DERNIERES

Mars 2023

## EDITO



### C'est le printemps

Après une année 2022 complètement folle qui nous a donné des événements climatiques inédits. Des orages dévastateurs, des canicules à répétition, une sécheresse inquiétante et des incendies qui ont décimé des hectares de forêts nous ont fait prendre conscience du bouleversement qui approche. Cette nature si malmenée semble vouloir se venger de tout ce qu'elle a subi.

Mais aujourd'hui c'est le printemps : un cadeau que la nature nous fait chaque année avec ces arbres qui se couvrent de fleurs jour après jour et la douceur qui nous permet de baisser un peu l'aiguille de la chaudière. Alors profitons-en mais en la respectant car, quoiqu'il en soit, c'est elle qui commande.

**Guy MARTINEZ**

## CALENDRIER DES MARCHES DU MARDI :

Du mardi 14 février 2023 au mardi 28 mars 2023 départ du carrefour PICARD à 14h15. Point de RDV Picard.

Du mardi 04 Avril 2023 au mardi 09 mai 2023 départ du carrefour des DRUIDES à 14h15. Point de RDV Les-Druides.

Du mardi 16 mai 2023 au mardi 30 mai 2023 départ de NOTRE DAME du CHÊNE à 14h15. Point de RDV Notre-Dame-du-Chêne.

## SORTIES CHAMPETRES :

**Chezelles le 27 avril** : rendez-vous devant le restaurant « le Chezellois »

- 8h30 pour le 15kms
- 9h30 pour le 10kms
- 10h00 pour le 6kms

Repas au Chezellois 22,00€ par personne.

**Inscriptions jusqu'au 18 avril par coupon joint.**

**La Châtre le 1<sup>er</sup> juin** : rendez-vous sur le parking de l'Intermarché (vers le fond du parking).

- 8h30 pour le 15kms
- 9h30 pour le 10kms
- 10h00 pour le 6kms

Déjeuner au « Campagnard » de Fougerolles 22,00€ par personne.

**Inscriptions jusqu'au 18 mai par coupon joint.**

## **SORTIE VELO :**



**Le 25 mai :** rendez-vous sur le parking de l'angle de la rocade et de la route du Poinçonnet à 8h30 pour un départ à 8h45. **Inscriptions avant le 18 mai.** Pour tous renseignements contacter Jean-Claude LOGIE 0684506621 ou par mail : [jean-claude.logie@orange.fr](mailto:jean-claude.logie@orange.fr).

## **LA JOURNEE DES GRANDS-PARENTS :**

nous partirons à la découverte du **château de Guédelon le samedi 29 avril**. Le rendez-vous est fixé à 6h45 pour un départ à 7h00 du parking de la Berrichonne. Le retour est prévu à 20h00. Le tarif est de 68,00€ pour les enfants de 5 à 10 ans et de 84,00€ à partir de 11 ans. Une réduction tarifaire est prévue en fonction du nombre de participants. Ces tarifs comprennent le transport, le billet d'entrée et le déjeuner boissons comprises. **Un acompte de 50,00€** par personne est demandé à l'inscription.



## **SORTIE INTER-GROUPE (24-36) :**



13 adhérents de l'Indre vont partir en Dordogne entre Bergerac et Monbazillac, du 12 au 14 mai pour trois jours de marches, de visites, de dégustations gourmandes guidés par nos amis Périgourdins. Un beau défi en perspective qu'il nous faudra relever en leur proposant de venir découvrir notre Berry.

## **SORTIE DE NOEL :**

En partenariat avec l'Organisme d'Entraide des PTT 36, nous vous proposons « **la Sortie de Noël** » qui se déroulera du 4 au 7 décembre 2023 : **ESCAPADE EN ALSACE**. Le tarif par personne est de 705,00€ dont 100,00€ pris en charge par l'Organisme d'Entraide. Un acompte de 100,00€ par personne (*chèque à l'ordre de : ODEP-PTT de l'Indre ou chèques vacances*) est demandé lors de l'inscription. (*programme et bulletin d'inscription sur notre site [www.anr36.fr](http://www.anr36.fr) ou sur demande à la permanence*).

Les inscriptions et les règlements sont à adresser à notre interlocutrice de l'ODEP-PTT 36 :

**Mme Francine LOTHE-TRONYO**

3 Allée de la Croix Pérolat – les loges de Dressais  
36120 ARDENTES  
Tél : 06.83.74.84.55

**ATTENTION :** le nombre de places étant limité, il est fortement recommandé de vous inscrire rapidement et avant la date limite du 15 mai 2023.

## SENIORS EN VACANCES 2023 :

Pour les participants au séjour à "Beg Meil" du 1er au 8 juillet, merci d'effectuer le **solde de 450€ pour les non bénéficiaires de l'aide ANCV**, et **256€ pour les bénéficiaires à l'aide**. Pour les personnes ayant pris une **chambre particulière, merci de rajouter 86€**. Ces sommes sont à faire parvenir soit par chèque bancaire à l'ordre de ANR 36 Voyages, soit par chèques vacances **avant le 15 mai** à l'ANR36, Maison des associations, bureau n° 4, 34 Espace Mendès France 36000 CHATEAUROUX".

Une liste d'attente est ouverte pour les désistements éventuels ; n'hésitez pas à vous y inscrire si vous êtes intéressés.



## LE FORUM DES ASSOCIATIONS :

Les 9 et 10 septembre se tiendra à Belle-Isle le « **forum des associations** ». c'est une opération très importante pour notre groupe puisqu'elle nous permet de nous faire connaître des retraités de l'Indre et de recruter bon nombre de nouveaux adhérents. Pour mener à bien cette opération, nous avons besoin de volontaires pour tenir notre stand. Bien évidemment vous ne serez pas seul(e)s pour présenter notre association.

## COMMENT FAIRE QUELQUES ECONOMIES ? :

Compte tenu de la perte des subventions, nous sommes amenés à rechercher les économies de fonctionnement possibles. L'envoi des bulletins pas voie postale est une des principales dépenses qui ampute notre budget. C'est pourquoi nous demandons à ceux qui reçoivent notre bulletin par mail et par courrier de se signaler afin de régulariser notre base courrier. Avec nos remerciements.

## EXTRAITS DE LA LETTRE D'INFO DE L'ANR : MARS 2023

### Contributions sociales

#### Retraites : quel sera votre taux de CSG en 2023 ?

Vous êtes retraité ? Vous êtes fiscalement domicilié en France ? Serez-vous soumis à la Contribution sociale généralisée (CSG) en 2023 ? Si oui, à quel taux ? Le revenu fiscal de référence est revalorisé de 1,6 % pour 2023. Avec le nombre de parts du foyer, il détermine le taux de CSG appliqué aux revenus des retraités : taux zéro (exonération), taux réduit (3,8 %), taux médian (6,6%) et taux normal (8,3%). La contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) et la contribution de solidarité pour l'autonomie (Casa) s'appliquent aussi aux pensions de retraite.

### Appels non désirés

#### Le démarchage commercial par téléphone interdit le week-end et les jours fériés

Depuis le 1er mars 2023, le démarchage commercial par téléphone est interdit le week-end et les jours fériés. Par ailleurs, les horaires autorisés en semaine seront encadrés : pas avant 10h le matin, pas après 20h le soir. Le démarchage commercial téléphonique des consommateurs est autorisé du lundi au vendredi, de **10h à 13h et de 14h à 20h**. L'encadrement horaire concernera à la fois les personnes non inscrites sur la liste Bloctel (liste proposant l'inscription gratuite de son numéro pour s'opposer au démarchage) et celles inscrites mais qui sont sollicitées dans le cadre d'un contrat en cours.

## REMUE MENINGES

Résultats grille de janvier

5	2	6	3	9	1	8	4	7
7	6	4	1	2	8	5	9	3
1	4	8	2	5	7	9	3	6
9	7	3	8	1	4	2	6	5
8	1	9	7	3	5	6	2	4
2	9	1	5	4	6	3	7	8
6	3	5	4	8	9	7	1	2
3	5	7	9	6	2	4	8	1
4	8	2	6	7	3	1	5	9

Grille de Mars  
Niveau expert

4		9		2				3
	2	6			5		4	7
				9			1	
	7	3	4	1		5	6	
							8	
9	1	2	5			3		4
3								
		8			2			
	5	4		7				